



Le Recteur

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

s/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation Nationale

Rennes, le 29 juin 2015

Objet : Réforme du collège

Téléphone 02 23 21 73 01

Télécopie 02 23 21 73 05

Mél. Ce.cab@ac-rennes.fr

> 96, rue d'Antrain CS 10503 35705 Rennes cedex 7

Site internet www.ac-rennes.fr Au moment où, à ma demande, vous élaborez le contenu à donner à votre contrat d'objectifs à partir d'un diagnostic initial, construit avec l'aide des outils d'autoévaluation mis à votre disposition par les corps d'inspection, je tiens à vous rappeler l'importance de la concertation à engager avec vos équipes, et tout particulièrement le rôle déterminant de votre conseil pédagogique dans la réussite de la démarche engagée.

L'identification de quelques objectifs clairs, dont l'un au moins ciblant le cycle 3, est aussi le moyen d'entrer de plain pied dans la réflexion collective en perspective de la mise en place de la réforme du collège pour la rentrée 2016.

Cette réforme des collèges est porteuse d'un double impératif : d'une part, assurer un même niveau d'exigence pour tous les élèves, d'autre part, leur garantir une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux dans le cadre fixé par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Porteuse de ces ambitions, la réforme du collège est globale ; elle concerne simultanément les programmes, les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique.

Elle nécessite donc un plan de formation d'envergure exceptionnelle qui sera mis en œuvre à la rentrée 2015 et dont je souhaite vous présenter les grandes lignes afin que vous puissiez, dès à présent, anticiper ses effets sur votre préparation de rentrée, et plus particulièrement sur l'organisation des emplois du temps des personnels enseignants de vos établissements.

- Avant la mi-septembre, une journée de mobilisation de l'encadrement sera organisée dans chaque département par les IA-DASEN. Les enjeux de la réforme du collège y seront précisés, et la présentation de pratiques pédagogiques interdisciplinaires, déjà en œuvre dans l'académie, servira de support aux ateliers animés par les corps d'inspection afin de montrer les possibilités et les opportunités offertes par l'interdisciplinarité au service des apprentissages.
- Entre le 15 septembre et le 15 octobre, les chefs d'établissement coordonnateurs et les inspecteurs référents de BAPE co-animeront une réunion de travail qui rassemblera tous les principaux, au sein de chacun des BAPE, afin d'approfondir la réflexion précédemment engagée et de guider la préparation des projets pédagogiques d'établissement. Ces échanges entre chefs d'établissement menés à l'échelle des bassins permettront ensuite à chacun d'entre vous de proposer à vos conseils pédagogiques respectifs une base de travail et une méthode appropriée. Il s'agira de déterminer les choix pédagogiques structurant les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), collège par collège, en réponse au contexte spécifique de chaque établissement.

- En parallèle, et avant les vacances de Noël, les enseignants volontaires membres des conseils pédagogiques seront formés par les formateurs académiques aux grands enjeux pédagogiques qui sous-tendent la réforme :
 - o les pratiques pédagogiques permettant de mettre en œuvre les nouveaux enseignements et dispositifs : travaux de groupes collaboratifs, articulation activités disciplinaires et interdisciplinaires (AP, EPI...);
 - o les apports de la différenciation pédagogique;
 - o les attentes et pratiques de pédagogie de projets ;
 - o les usages pédagogiques du numérique;
 - o l'évaluation des acquis des élèves.

Je vous remercie d'anticiper dès maintenant l'identification de ces enseignants, à raison de 2 membres pour les collèges de moins de 300 élèves, de 3 membres pour les collèges de 300 à 500 élèves et de 5 membres pour les autres collèges. Il s'agit de les outiller pour concevoir avec vous, et avec l'appui de l'inspecteur correspondant de votre établissement, le contenu pédagogique venant concrétiser les objectifs de votre contrat d'objectifs, incluant la détermination des choix des EPI pour vos cohortes d'élèves et les contributions disciplinaires à l'accompagnement personnalisé durant les cycles 3 et 4, et qui conduira donc aux choix d'utilisation de votre DGH pour l'année scolaire 2016-2017 et au-delà.

- Du mois de janvier à la fin du mois de juin, la formation de l'ensemble des enseignants entrera dans une phase de systématisation. L'objectif est de délivrer 5 journées de formation par enseignant ainsi distribuées :
 - o 3 journées, réparties entre janvier et avril, sur la thématique de l'interdisciplinarité; elles seront assurées par les membres des conseils pédagogiques formés au cours du premier trimestre, épaulés par les formateurs académiques;
 - 2 journées, en fin d'année scolaire portant sur les nouveaux programmes disciplinaires, assurées par les Inspecteurs pédagogiques, après les formations organisées à leur intention dans le cadre du PNF.

Ce schéma global de formation nous amènera à la mise en place opérationnelle de la réforme à la rentrée 2016.

J'aurai l'occasion, lors des réunions de rentrée, de revenir sur cette organisation et de vous présenter un planning complet et plus détaillé de ce dispositif inédit.

Dès à présent, les éléments présentés dans ce courrier vous permettent d'anticiper au mieux la construction des emplois du temps visant à dégager des temps de formation des délégations de chaque conseil pédagogique tout en assurant la continuité d'enseignement délivré aux élèves.

Enfin, je souhaite aussi dès à présent vous demander de réserver le 15 octobre prochain dans votre agenda. J'aurai, à cette date, le plaisir d'accueillir dans l'académie madame Florence ROBINE, directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui vous présentera les points clés de la réforme des collèges.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse qui nécessite un effort sans précédent de formation de tous les acteurs de la communauté éducative.

Michel QUÉRÉ